

## Télétravail à l'ADEME : une direction timorée

L'accord Télétravail actuellement en vigueur à l'ADEME date... d'avant la crise sanitaire, d'avant les confinements et télétravail intensif...

Avec les périodes dérogatoires, la direction oublie que l'accord actuel est déjà obsolète. Cet accord ignore :

- Toute l'expérience acquise par les salarié.es ces dernières années ;
- Le travail des cercles et la remise de propositions bien au-delà de l'accord actuel ;
- L'accord signé par notre ministère de tutelle, qui est beaucoup plus moderne et ambitieux sur les différentes modalités ;
- Les vagues secondaires de Covid ;
- Le prix des carburants qui augmente et qui pourrait affecter des collègues qui n'ont d'autre choix que le véhicule personnel. Une reprise plus progressive pourrait les inciter à trouver des solutions de transport plus sobres et économiques.

Et pourtant la direction reporte encore une fois à l'automne toute négociation sérieuse. Tout juste accepte-t-elle quelques modifications mineures.

### Principaux changements

- Possibilité de télétravailler 2 jours par semaine en général (90j/an)
- Baisse de l'indemnité journalière à 4€

**Le Sne-FSU signera l'avenant** pour ne pas bloquer la situation. Mais nous regrettons l'absence de volonté de la direction.

**Mise en œuvre : 2 mai 2022**

**LES SALARIÉS PLUS PRODUCTIFS  
EN TÉLÉTRAVAIL**

... À SE DEMANDER SI ILS  
NE FONT PAS TRAVAILLER  
LEURS GOSSES !



### Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs importants.

Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et qu'elle compte.